

**FNB Indice d'actions japonaises CI (auparavant, FNB Indice d'actions japonaises CI WisdomTree)  
(JAPN.B) - Parts non couvertes**
**Gestion mondiale d'actifs CI**
**23 mai 2024**

Le présent document contient des renseignements essentiels sur le FNB Indice d'actions japonaises CI. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce fonds négocié en bourse (« FNB ») dans son prospectus. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI au [www.ci.com](http://www.ci.com), à [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com) ou au 1-800-792-9355.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

**Bref aperçu**

Date de création du FNB :	1 août 2018	Gestionnaire du fonds :	Gestion mondiale d'actifs CI
Valeur totale au 31 mars 2024 :	1,05 milliard \$	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion mondiale d'actifs CI
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,52 %	Distributions :	Trimestrielles

**Information sur les opérations (12 mois se terminant le 31 mars 2024)**

Symbole boursier :	JAPN.B	Volume quotidien moyen :	597 Parts non couvertes
Bourse :	TSX	Nombre de jours de négociation :	116 sur 249 jours de bourse
Monnaie :	\$ CA		

**Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 31 mars 2024)**

Cours du marché :	26,11 \$ - 34,99 \$	Écart acheteur-vendeur moyen :	0,06 %
Valeur liquidative :	25,97 \$ - 35,05 \$		

**Dans quoi le FNB investit-il?**

Le FNB cherche à reproduire, dans la mesure du possible et du raisonnable, le cours et le rendement de l'indice WisdomTree Japan Equity Index en dollars canadiens (l'« indice »), compte non tenu des frais. La stratégie de placement du FNB consiste à investir dans les titres constituant de l'indice et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice, ou à investir autrement de façon à reproduire le cours et le rendement de l'indice (comme l'échantillonnage). Au lieu ou en plus d'investir dans les titres constituant et de détenir de tels titres, le FNB peut investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au cours et au rendement de l'indice. L'indice est un indice à pondération fondamentale conçu pour procurer une exposition aux marchés japonais des actions. L'indice est composé de sociétés qui versent des dividendes, qui sont constituées au Japon, dont les titres se négocient à la Bourse de Tokyo et qui tirent moins de 80 % de leurs produits d'exploitation de sources japonaises. Par l'exclusion des sociétés qui tirent au moins 80 % de leurs produits d'exploitation de sources japonaises, l'indice s'oriente vers les sociétés tirant davantage leurs produits d'exploitation de sources mondiales. L'exposition à une devise dont fait l'objet la partie du portefeuille du FNB attribuable aux parts non couvertes ne sera pas couverte par rapport au dollar canadien.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 mars 2024. Ces placements changeront en fonction des modifications apportées à l'indice.

**Dix principaux placements (au 31 mars 2024)**

1. Toyota Motor Corp.	5,8 %
2. Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	4,9 %
3. Japan Tobacco Inc.	3,9 %
4. Mitsubishi Corp.	3,9 %
5. Shin-Etsu Chemicals Co., Ltd.	2,7 %
6. Sumitomo Mitsui Financial Group Inc.	2,5 %
7. Mizuho Financial Group Inc.	2,4 %
8. Tokyo Electron Ltd.	2,2 %
9. Hitachi Ltd.	1,9 %
10. Tokio Marine Holdings Inc.	1,9 %

**Pourcentage total des 10 principaux placements** 32,1 %

**Nombre total de placements** 398

**Répartition des placements (au 31 mars 2024)**

**Quels sont les risques associés à ce FNB?**

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

# FNB Indice d'actions japonaises CI (auparavant, FNB Indice d'actions japonaises CI WisdomTree) (JAPN.B) - Parts non couvertes

## Niveau de risque

Gestion mondiale d'actifs CI estime que la volatilité de ce FNB est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique Facteurs de risque dans le prospectus du FNB.

## Aucune garantie

Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

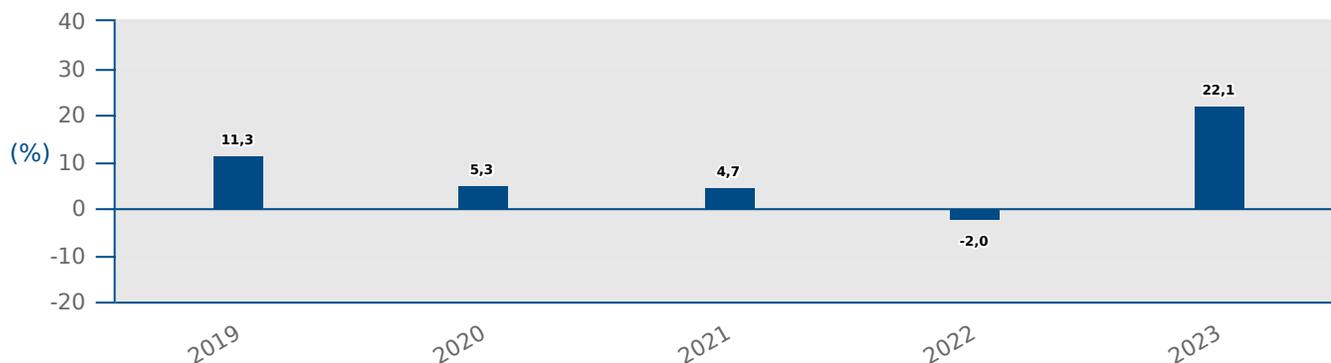
## Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement de cette catégorie de titres du FNB au cours des 5 dernières années civiles. Les frais du FNB ont été déduits du rendement<sup>1</sup> exprimé. Ils réduisent le rendement du FNB. Cela signifie que le rendement du FNB peut ne pas correspondre à celui de l'indice.

<sup>1</sup>Le rendement est calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB.

## Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement annuel de cette catégorie de titres du FNB au cours des 5 dernières années civiles terminées. La valeur de cette catégorie du FNB a diminué au cours de 1 de ces 5 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce FNB, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



## Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement de cette catégorie de titres du FNB sur 3 mois au cours des 5 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le FNB au début de cette période
<b>Meilleur rendement</b>	18,2 %	31 janvier 2023	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 182 \$.
<b>Pire rendement</b>	-13,6 %	31 mars 2020	Votre placement chuterait pour s'établir à 864 \$.

## Rendement moyen

Au 31 mars 2024, le placement d'une personne qui a investi 1 000 \$ dans cette catégorie de titres du FNB à sa création vaut 1 531 \$, soit un taux de rendement annuel composé de 7,8 %.

## Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

### Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

#### Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours acheteur et le cours vendeur.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée écart acheteur-vendeur.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

# FNB Indice d'actions japonaises CI (auparavant, FNB Indice d'actions japonaises CI WisdomTree) (JAPN.B) - Parts non couvertes

## Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

## Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

## Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

## À qui le FNB est-il destiné?

### Aux investisseurs qui :

- souhaitent investir dans un vaste éventail de titres de capitaux propres de sociétés constituées au Japon;
- peuvent supporter la fluctuation du marché boursier.

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre cette catégorie de titre du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts non couvertes du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

### 2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 31 décembre 2023, les frais du FNB s'élevaient à 0,61 % de sa valeur, ce qui correspond à 6,10 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB.	0,52 %
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> Il s'agit des frais de transactions du FNB.	0,09 %
<b>Frais du FNB</b>	0,61 %

### Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

# FNB Indice d'actions japonaises CI (auparavant, FNB Indice d'actions japonaises CI WisdomTree) (JAPN.B) - Parts non couvertes

## Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Gestion mondiale d'actifs CI, ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Gestion mondiale d'actifs CI

15, rue York 2<sup>e</sup> étage  
Toronto (ON) Canada  
M5J 0A3

Tél. sans frais : 1-800-792-9355  
Courriel : [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com)  
Site Web : [www.ci.com/fr/](http://www.ci.com/fr/)

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.

« WisdomTree<sup>MD</sup> » est un marques de commerce déposées de WisdomTree, Inc. Le FNB n'est pas parrainé, endossé, vendu ni promu par WisdomTree, Inc. ou les membres de son groupe (« WisdomTree »). WisdomTree ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'opportunité, à la légalité (y compris l'exactitude ou la pertinence des descriptions et des renseignements fournis concernant le FNB) ou quant à la pertinence d'investir dans des titres ou d'autres instruments ou produits financiers en général ou dans le FNB en particulier, ou quant à l'utilisation de l'indice ou des données qui y sont incluses. WisdomTree n'a accordé à Gestion mondiale d'actifs CI (« GMA CI ») que certains droits lui permettant d'utiliser l'indice, qui sont déterminés, composés et calculés par WisdomTree et/ou par d'autres tiers, sans égard à GMA CI, au FNB ou aux investisseurs du FNB, et ni le FNB ni aucun investisseur n'entretient de relation, de quelque nature que ce soit, avec WisdomTree relativement au FNB. WISDOMTREE N'A AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CE QUI CONCERNE LE FNB, NOTAMMENT EN CE QUI A TRAIT À L'ÉMISSION, À L'EXPLOITATION, À L'ADMINISTRATION, À LA GESTION, AU RENDEMENT, À LA COMMERCIALISATION OU AU PLACEMENT DU FNB OU À L'ÉCHEC DU FNB À RÉALISER SON OBJECTIF DE PLACEMENT. WISDOMTREE NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE L'EXACTITUDE, DE LA QUALITÉ, DE L'EXHAUSTIVITÉ, DE LA FIABILITÉ, DE LA SÉQUENCE, DU TEMPS OPPORTUN OU DE TOUT AUTRE ÉLÉMENT DES INDICES WISDOMTREE OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. RESPONSABILITÉ QUANT À DES GAINS PERDUS OU À DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PARTICULIERS OU PUNITIFS OU DOMMAGES INDIRECTS, MÊME SI ELLE EST INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES-INTÉRÊTS OU DOMMAGES.